



## FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE

### MANIFESTE DE SARAGOSSE

Les participants à la conférence de Zaragoza des 2-3-4 Novembre 2006 ont adopté le texte suivant dit « Le Manifeste de Zaragoza sur la sécurité urbaine et la démocratie ».

1- La sécurité est un bien commun essentiel, très lié à d'autres biens communs comme l'inclusion sociale, le droit au travail, à la santé, à l'éducation et à la culture. Toute stratégie utilisant la peur est à rejeter au profit d'actions favorisant une citoyenneté active, une appropriation du territoire de la ville et le développement de la vie collective. L'accès aux droits favorise le droit à la sécurité.

2- Conscients des enjeux profondément préoccupants que la criminalité dans toutes ses formes fait peser sur le maintien des équilibres sociaux, juridiques, culturels et politiques, les participants souhaitent que se mettent en place des politiques globales intégrées et efficaces ayant pour objectif de lutter contre les effets de la criminalité mais aussi contre ses causes comme l'exclusion sociale, les discriminations dans les droits et les inégalités économiques.

3- Les participants à la conférence ont veillé tout particulièrement à ce que le droit des femmes à une pleine participation professionnelle et sociale soit reconnu et des actions positives soient développées à cet égard dans cette politique globale de lutte contre l'insécurité. Les violences dont elles sont victimes traduisent l'inégalité des rapports homme – femme et des préjugés culturels. Le droit des Femmes doit faire l'objet de programmes de promotion de l'égalité et d'une approche par genre.

4- Malgré l'existence locale de dialogues parmi les gens et les cultures, le risque est grand que les forces soutenant le « choc des civilisations » prévalent, créant un cadre apocalyptique pour la sûreté et le futur des citoyens. Dans cette situation, notre engagement en tant qu'administrateurs et représentants de nos communautés est de créer un espace de dialogue et de rencontre entre populations de différentes origines, une alliance entre les civilisations.

5- Encourageant l'Union à mettre en place des règles communes européennes sur les conditions d'admission et de rapatriement des étrangers, nous confirmons notre engagement à garantir des conditions d'accueil respectueuses des droits fondamentaux ainsi que des mesures d'intégration et des règles de partage des droits et devoirs particulièrement pour les immigrants réguliers.

6- Le terrorisme essaie d'exploiter les inégalités sociales et culturelles existantes dans nos sociétés. Toute réponse favorisant des actions discriminatoires, désignant des boucs émissaires, encourageant des attitudes agressives, racistes est à proscrire.

7- Nous affirmons la nécessité de maintenir les libertés et appelons les Etats et Institutions internationales au respect des Droits fondamentaux.

8- Nous demandons la reconnaissance du rôle des villes par l'Union Européenne et par les Etats, que cette reconnaissance soit appuyée par des instruments financiers.

Les villes et les collectivités territoriales doivent se doter de plans locaux de sécurité intégrant la prévention et les conséquences de la criminalité organisée et du trafic des êtres humains particulièrement.

Le rôle des médias doit être pris en compte et toute instrumentalisation idéologique et religieuse évitée.

9- Fournir un environnement sûr à leurs habitants est le premier devoir des élus locaux. Par le biais de stratégies de requalification et de reconstruction urbaine, de la fourniture de services de base dans le domaine de l'éducation, du social, de la culture, les villes sont dans la capacité d'agir sur les causes et les effets de l'insécurité. En développant des approches intégrées et multisectorielles et avec le soutien des autorités régionales, nationales et européennes, les politiques des villes sont innovantes dans la mesure où elles ne font pas reposer la sécurité entre les seules mains de justice et de la police.

10- L'implication des villes et des communautés dans les politiques de sécurité durable doit trouver un appui dans les instances nationales, mais aussi européennes et internationales. Une démarche « bas en haut » doit présider à l'élaboration et au déroulement des programmes d'action tant de l'Union Européenne que des autres instances internationales.

Priorité doit être donnée à l'expérimentation des pratiques innovantes, au développement des méthodologies d'évaluation et de diagnostic, aux échanges et aux coopérations entre villes, à la formation pluridisciplinaire des acteurs locaux et à la dissémination des pratiques, comme celles concernant le partenariat avec le secteur privé.

11- Le rôle des élus locaux dans les situations de crise comme dans leur action quotidienne est de susciter le rassemblement de tous les habitants de leur ville quelles que soient leurs orientations philosophiques et sexuelles et leurs appartenances ethniques, culturelles et religieuses ou leur situation juridique. Ce rôle est assuré par le respect vigilant de l'égalité de tous dans l'accès aux services de la ville.

12- Nos efforts doivent encourager la naissance d'une prise de conscience de la communauté des problèmes et de nos capacités à les résoudre de manière coopérative, avec le souci de maintenir le dialogue entre les villes de tous les continents fondé sur l'enrichissement mutuel, la tolérance et le respect des libertés.